

La rage

Salubrité de l'environnement – Fiche d'information

Qu'est-ce que la rage?

La rage est une maladie virale que les animaux peuvent transmettre à l'homme. Elle est transmise par la salive d'un animal infecté. La maladie s'attaque au système nerveux et finit par affecter le cerveau. Une fois que les symptômes apparaissent, elle est presque toujours mortelle.

Comment se propage la rage?

La rage se transmet par la salive d'animaux infectés. On contracte généralement la rage après avoir été mordu par un animal enragé. Il est aussi possible d'attraper la rage lorsque la salive d'un animal enragé entre en contact avec une lésion ou une blessure ouverte ou avec une muqueuse intacte comme celle des yeux, du nez ou de la bouche. La transmission d'une personne à une autre est rare et est presque toujours la conséquence d'une transplantation d'organe ou de tissus. Bien que cela soit très rare, la rage peut aussi se transmettre par l'air dans des grottes ou des cavernes infestées de chauves-souris. Les enfants risquent plus d'attraper la rage, car ils auront plus tendance à s'approcher d'animaux malades ou morts par curiosité et par ignorance.

Qui peut contracter la rage?

Les hommes et tous les animaux à sang chaud (les mammifères) peuvent contracter la rage. Cela comprend les animaux domestiques comme les chats, les chiens et les furets, les animaux de la ferme comme les vaches et les chevaux et les animaux sauvages comme les mouffettes, les renards, les chauves-souris et les rats laveurs.

Quels sont les symptômes de la rage chez l'homme?

Les symptômes mettent en général entre 20 et 60 jours à se manifester chez une personne après qu'elle ait été en contact avec le virus de la rage, mais cette période peut varier de quelques jours à plusieurs années. La personne contaminée ressent souvent une gêne ou une douleur au niveau de la zone d'inoculation (à l'endroit de la morsure). Les symptômes peuvent ressembler à ceux de la grippe et peuvent comprendre de la fièvre, des maux de tête et une sensation de faiblesse. Au fur et à mesure que la

maladie progresse, la personne infectée peut avoir une difficulté accrue à avaler, une salivation excessive, des spasmes musculaires et un comportement inhabituel. Il est rare qu'une personne survive une fois qu'elle commence à présenter des signes de la maladie.

Que dois-je faire si je pense que j'ai été contaminé par la rage?

Il n'existe aucun traitement spécifique pour la rage. Un nettoyage rigoureux de la plaie ou de la morsure immédiatement après le contact avec l'animal enragé est très important, car cela peut aider à prévenir l'apparition de la rage. Il est aussi très important d'obtenir des soins médicaux dans les 24 heures en cas de morsure ou d'attaque par un animal domestique ou sauvage au comportement étrange. Recevoir une immunisation après avoir été exposé au virus (ce que l'on appelle la prophylaxie post-exposition) peut être efficace contre la rage et prévenir le déclenchement de la maladie. Un fournisseur de soins de santé sera capable de décider si ces injections sont nécessaires. On utilise deux produits pour empêcher la rage de se développer :

- une dose d'immunoglobuline antirabique qui aide à neutraliser le virus avant qu'il ne s'établisse, suivie par;
- quatre doses de vaccin contre la rage données au cours des 14 jours suivants et qui aideront le système immunitaire de la personne contaminée à fabriquer des anticorps contre le virus.

Comment se protéger et protéger ses enfants et ses animaux contre la rage?

- Obtenez des soins médicaux dans les 24 heures après avoir été mordu ou attaqué par un animal domestique ou sauvage au comportement étrange.
- Faites vacciner vos animaux domestiques contre la rage et assurez-vous que leurs immunisations sont à jour.
- Ne laissez pas vos animaux domestiques se promener librement dehors, surtout la nuit.
- Évitez autant que possible les contacts avec des animaux sauvages ou errants et ne les touchez pas, surtout s'ils semblent malades.

- Enseignez à vos enfants qu'il ne faut jamais s'approcher d'animaux non familiers ou errants, même s'ils semblent amicaux ou s'ils ont l'air malades et semblent avoir besoin d'aide.
- Ne gardez pas d'animaux sauvages pour en faire des animaux de compagnie.
- Inspectez votre domicile afin de déceler les endroits où des animaux sauvages, y compris des chauves-souris, pourraient entrer (comme des cheminées par exemple) et assurez-vous de couvrir ces voies d'entrée potentielles.
- Remplissez les trous où passent les fils électriques et la tuyauterie avec de la laine d'acier ou du calfeutrage.
- Signalez tous les mammifères morts ou ayant un comportement bizarre qui se trouvent sur votre propriété au bureau de la santé publique ou au bureau du contrôle des animaux de votre région.
- Portez des gants et utilisez des pelles lorsque vous enlevez des animaux morts de votre propriété et lavez-vous les mains à fond après avoir manipulé la carcasse. Des renseignements sur l'élimination des animaux morts se trouvent à l'adresse : www.gov.mb.ca/health/wmv/docs/disposing.fr.pdf.

Que faire si un animal domestique a été exposé à la rage?

Si vous pensez que votre animal domestique a été exposé à la rage au travers d'un autre animal, isolez votre animal domestique immédiatement et manipulez-le le moins possible. Appelez votre vétérinaire ou un agent de contrôle des animaux pour savoir que faire avec votre animal. Pendant la semaine, la Division de la santé des animaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut aussi fournir des renseignements et des recommandations. Pendant la fin de semaine et les jours fériés et après les heures de bureau, appelez Health Links-Info Santé pour des conseils et être renvoyé à personne ou à l'organisme adéquat.

Ne tuez pas les animaux soupçonnés d'avoir la rage en leur tirant une balle dans la tête. Il faut en effet le cerveau des animaux pour effectuer le test de dépistage de la rage.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la rage, appelez :

- Health Links-Info Santé au 204 788 8200 à Winnipeg, ou au 1-888-315 9257 (sans frais hors de Winnipeg).
- le bureau de santé publique de votre région;
- votre clinique vétérinaire locale;
- le bureau local du vétérinaire fédéral de l'ACIA (pendant la semaine) au 204 983 2200.

Des renseignements sont également disponibles sur le site Web de Santé Manitoba à l'adresse www.gov.mb.ca/health/index.fr.html. Vous trouverez aussi d'autres ressources aux adresses suivantes :

- www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/info/rage-fra.php
- www.cdc.gov/rabies/ (en anglais seulement)
- www.bccdc.ca/dis-cond/a-z/_r/Rabies/overview/Rabies.htm (en anglais seulement)